Paris, le 23 janvier 2023

Monsieur Stanislas GUÉRINI
Ministre de la transformation et de la fonction publique
101, rue de grenelle
75007 Paris

Objet : **préavis de grève pour la journée du 2 février 2023 pour les agent·es de la FPT relevant du secteur social, médico-social et éducatif**.

Monsieur,

Conformément à l'article L.2512-2 du code du travail, la Fédération SUD Collectivités Territoriales dépose **un préavis de grève national de 24h reconductible valable pour l'ensemble des agent.es de la FPT exerçant leurs missions dans les services sociaux, médico-sociaux et établissements éducatifs, jeudi 2 février 2023 de 00h00 à 23h59.**

Fin 2021 et durant l'année 2022, à l'appel de syndicats et collectifs, les travailleurs·ses du social et médico-social se sont fortement mobilisé·es dans de très nombreuses villes du pays. Ils et elles ont mis la lumière sur l'état désastreux dans lequel se trouve le travail social et de la nécessité de d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux.

Pourtant, les agent.es de la Fonction Publique Territoriale (titulaires et contractuel.les) **des filières sociale, médico-sociale et administrative exerçant leurs missions dans les services de protection de l'enfance, d'action sociale, de PMI des Départements et des services d'action sociale, des CCAS, établissements publics et mairies doivent, compte tenu de votre inaction et mépris, à nouveau se mobiliser pour dénoncer :**

Fédération SUD Collectivités Territoriales
31, rue de la Grange aux Belles 75010 Paris – Tél : 01 58 39 32 09
Site : www.sud-ct.fr - mail : fedesudct@gmail.com

→**Le manque chronique et criant de moyens et d'effectifs.** Le service public territorial sanitaire et social souffre depuis de nombreuses années d'une réduction massive de moyens pour garantir ses missions à destination des populations fragilisées socialement.
Vos contractualisations avec les collectivités sur la base d'appel à projets ne sont pas à la hauteur des enjeux et surtout ne contraignent pas les Départements dans leur obligation de moyens à l'égard des missions de prévention et de protection de l'enfance et d'accompagnement et de soutien social des populations.
Educateurs.rices, assistant.es sociaux.les, puéricultrices, secrétaires médico-sociales, assistant.es familiaux.les, infirmières, psychologues, médecin… sont confronté·es à des conditions de travail qui ne permettent plus l'exercice des missions qui leur incombent.
La charge de travail exponentielle, le sous-effectif chronique organisé dans la plupart des collectivités, la suppression de moyens à destination de la population qui privent les travailleurs.eues sociaux.les et médico-sociaux.les d'outils indispensables à la résolution des difficultés, ont des conséquences indéniables sur la santé et la sécurité du personnel (arrêts maladies, reconnaissance en maladies pro, accidents de services liés l'épuisement professionnel) et provoquent des conflits de valeurs ingérables.
La loi de transformation de la fonction publique remet toujours plus en cause la qualité du service et les conditions de travail, alors que la crise sanitaire a mis en lumière **la nécessité de se doter de services publics de qualité, détachés de toute considération marchande.**

→**L'absence de reconnaissance**. Ces professionnel·les du soin se mobilisent et s'engagent dans les territoires quotidiennement et pourtant, elles et ils ne sont pas reconnu.es. Cette situation produit une fuite de collègues et accroît les difficultés des collectivités à recruter sur ces métiers.
Resté.es en « première ligne » durant toute la crise sanitaire, elles et ils, comme l'ensemble des agent·es publics, voient leur niveau de vie baisser d'années en années à cause du tassement des grilles indiciaires, au gel du point d'indice.
Malgré la publication du décret du 30 novembre 2022 octroyant le CTI aux agent·es exercant des "missions socio-éducatives" à titre principal, de nombreux·ses collègues demeurent exclu·es du Ségur, soit de par les limites du décret, soit de par les interprétations restrictives des employeurs territoriaux.

Dans ce contexte, **la responsabilité de l'Etat, votre responsabilité, est pleine et entière**, parce que la cure d'austérité dans l'attribution des DGF et de la LFSS étranglent les collectivités et par répercussion tous les acteurs de la chaîne sociale, médico-sociale et sanitaire de la fonction publique territoriale.

Vous êtes les responsables de la situation**, tout comme les exécutifs locaux qui ne sortent pas des logiques gestionnaires court-termistes** et refusent d'assumer leurs obligations de moyens pour assurer les missions premières des Départements, mairies, interco et CCAS.

La Fédération SUD Collectivités Territoriales, engagée auprès des agent.es des filières sociales et médico-sociales des collectivités locales, revendique :

- **un secteur sanitaire, social et médico-social adossé à un service public fort, laïc, exercé par des agent.es, titulaires, seule alternative à la marchandisation du secteur**
- **un accès universel et gratuit aux services et établissements médico-sociaux prenant en compte les besoins de la population**
- **des moyens humains et financiers nécessaires, afin de garantir à la fois le maintien et le développement d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit sur tout le territoire des missions de service public, pour tout le secteur social et médico-social.**

- **l'intégration des assistantes familiales dans la fonction publique territoriale comme agent.es titulaires**
- **l'attribution immédiate du Complément de Traitement Indiciaire à l'ensemble des professionnel·es du secteur social et médico-social, notamment les assistantes familiales et les secrétaires médico-sociales qui relèvent de la filière administrative.**
- **l'augmentation immédiate de 400€ des salaires de l'ensemble des professionnel·les du secteur**
- **La refonte des grilles de traitement et le dégel du point d'indice.**

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

La Secrétaire Fédérale

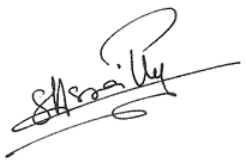

Sylvie Assailly-Brizio

Fédération SUD Collectivités Territoriales
31, rue de la Grange aux Belles 75010 Paris – Tél : 01 58 39 32 09
Site : www.sud-ct.fr - mail : fedesudct@gmail.com